

assemblée générale

RAPPEL

Assemblée générale annuelle

Le mercredi 29 avril 2009 à 17h30 à l'ArtiShow (face à la cafétéria)

Projet d'ordre du jour :

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 24 mars 2009 et suites.
5. Rapports:
 - 5.1 Bureau syndical.
 - 5.2 Trésorerie et comité de surveillance.
 - 5.3 Comités : relations du travail (C.R.T.), perfectionnement, précarité, santé-sécurité-environnement, LGBT et alliés, mobilité étudiante internationale.
 - 5.4 Représentations : - Conseil d'administration du Cégep; - Commission des études.
6. Libérations à la Commission des études (proposition)- voir *Nota bene* 5 au verso.
7. Élections - Voir *Nota bene* 1 au verso :
 - 7.1 Le bureau syndical (7 postes).
 - 7.2 Comité de discipline (4 postes).
 - 7.3 Comité des relations du travail (4 postes).
 - 7.4 Commission des études (5 postes d'office) - voir *Nota bene* 2 au verso.
 - 7.5 Comité de perfectionnement (3 postes).
 - 7.6 Conseil d'administration (1 poste).
 - 7.7 Comité mobilité étudiante internationale (3 postes).
 - 7.8 Les comités : retraite, précarité, environnement, LGBT et alliés, social.
8. Finances du SPECS :
 - 8.1 Signature des effets bancaires (3^e signataire).
 - 8.2 Nomination de la vérificatrice ou du vérificateur des états financiers au 30 juin 2009 (proposition)- voir *Nota bene* 3 au verso.
9. *La Tribune* (proposition)- voir *Nota bene* 4 au verso.
10. Divers :
 - 10.1
11. Levée de l'assemblée.



Steve Mc Kay, secrétaire
Le 22 avril 2009

Nota bene 1 :

- Toute mise en candidature sur un poste électif se fait sur proposition d'un membre présent à l'assemblée.
- Si un membre désirant poser sa candidature prévoit être absent à l'assemblée, il doit se procurer le formulaire de procuration disponible au Syndicat (local 2-54-180). Ce formulaire doit être cosigné par deux membres du Syndicat puis, retourné au local avant l'assemblée ou directement déposé à celle-ci par un membre présent.

Nota bene 2 :

Il y a onze personnes représentant le personnel enseignant à la Commission des études. Pour dix d'entre elles, le mandat est d'une durée de deux ans, renouvelable, et les élections à ces postes se font de façon rotative à raison de cinq postes par année. La onzième personne est un membre du bureau exécutif, désigné par celui-ci et dont le mandat est d'une durée d'un an, renouvelable.

Les cinq postes sur lesquels il y a d'office une élection cette année sont :

- **1 des techniques biologiques et de la santé** : inhalothérapie et anesthésie, laboratoire médical, réadaptation, soins infirmiers, écologie appliquée, santé animale, techniques agricoles;
- **1 des techniques humaines** : techniques policières, éducation spécialisée, éducation à l'enfance, travail social;
- **1 des arts et lettres** : arts plastiques, graphisme, musique, arts et lettres, langues modernes;
- **1 des sciences humaines** : histoire et géographie, psychologie, sciences sociales, économique;
- **1 sur une base individuelle.**

Les personnes élues à ces postes se verront confier un mandat de deux ans pour la période de 2009-2011.

Les cinq postes pour lesquels il y a reconduction du mandat confié pour la période 2008-2010, à moins qu'il n'y ait départ ou contestation, sont :

- **1 des techniques physiques** : génie civil, génie mécanique, génie : Rémy Bergeron;
- **1 des techniques de l'administration** : techniques administratives, informatique, techniques de bureau : Réal Côté;
- **1 des sciences de la nature** : biologie, mathématiques, chimie, physique : Dominique Dubuc;
- **1 de la formation générale** : éducation physique, français, philosophie, anglais : Danielle Terzan;
- **1 sur une base individuelle** : Pierre Morissette.

Nota bene 3 :

« Il est proposé de nommer René Boisvert comme vérificateur des états financiers au 30 juin 2009 avec le mandat de fournir un "avis au lecteur". »

Nota bene 4 :

Journal *La Tribune*

« Il est proposé que l'assemblée générale reconduise pour l'année 2009-2010 l'entente de distribution du journal *La Tribune* et mandate le comité exécutif de procéder à sa mise en œuvre. »

Nota bene 5 :

Libérations à la Commission des études

« Il est proposé d'éliminer la libération de 0.40 ETC attribuée à la participation à la Commission des études. »